

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.	Numéro de permis 2017049	Date d'inspection Le 28 juillet 2025	
Nom de l'établissement Mon Ecole My School Child Care		Numéro de téléphone (506) 345-0655	
Adresse 3800 115 Route Notre-Dame NB E4V 2H9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	30 juil. 2025	23 juil. 2025
Commentaires : En soirée, l'inspecteur a reçu une photo par courriel de la planification pour la salle de classe. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune inspection sur les lieux n'a eu lieu. La documentation fournie fut envoyée par courriel.			

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 juillet 2025

Date

original signé par
Mariline Goguen

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 juillet 2025

Date